

PLAN STRATÉGIQUE

2025-2029



C'est à la suite d'une démarche sérieuse d'élaboration que l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) est fière de présenter son plan stratégique 2025-2029

Ce plan s'inscrit aussi à la suite de l'exercice de révision du fonctionnement de l'AQRIPH qui s'est terminée le 31 mars 2025. Le nouveau mode de fonctionnement est maintenant bien implanté. Par ailleurs, l'ajout d'une troisième ressource à la permanence permet à l'AQRIPH de se donner une planification plus ambitieuse et qui tient compte du contexte de rigueur budgétaire du gouvernement du Québec qui va vraisemblablement avoir un impact sur les services destinés aux personnes handicapées et leurs proches.

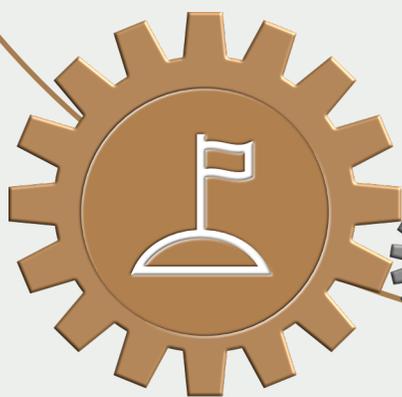
Le milieu de la promotion des intérêts et de la défense collective des droits¹ des personnes handicapées a énormément changé au cours des deux dernières décennies. Les organismes de base concentrent maintenant leurs interventions davantage sur l'offre de services plutôt que la promotion des intérêts et la défense collective des droits. Aussi, la présence des personnes handicapées dans les différentes instances du milieu associatif a diminué au profit d'une représentation qui passe essentiellement par les permanences des associations. La planification stratégique de l'AQRIPH tient compte de ce contexte et veut apporter des solutions pour remobiliser le milieu associatif autour de la promotion des intérêts et de la défense collective des droits des personnes handicapées. Elle tient aussi compte du contexte des 50 ans de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et veut jeter un regard sur le chemin parcouru depuis 1978 et celui à venir.

Aussi, au cours des dernières années, le personnel et les membres des conseils d'administration, tant des organismes de base que des regroupements d'organismes de promotion (ROP), a connu beaucoup moins de stabilité mettant à risque le maintien des expertises. C'est pour cette raison que le plan stratégique accorde une grande importance au transfert des connaissances.

Enfin, la perspective d'élections générales au Québec prévues pour l'automne 2026 offre une opportunité d'obtenir des engagements des partis politiques à l'endroit des personnes handicapées et de leurs proches. Un des chantiers majeurs du plan stratégique concerne directement des actions à mener dans le contexte électoral.

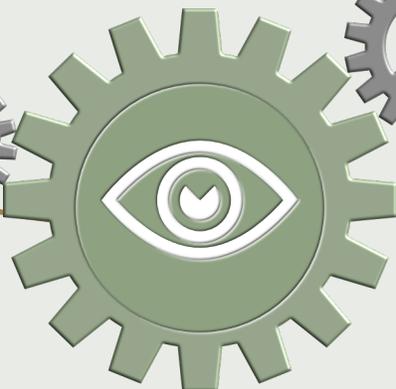
Isabelle Tremblay
Directrice de l'AQRIPH

¹ La défense collective des droits concerne les interventions visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits alors que la promotion des intérêts a un sens plus large et renvoie aux interventions qui concernent l'amélioration des conditions de vie et des services destinés aux personnes handicapées



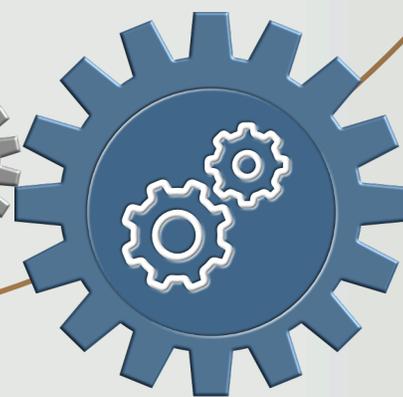
MISSION

Défense collective des droits des personnes handicapées et proches et promotion des intérêts des regroupements et organismes du milieu associatif de l'**AQRIPH** par la concertation entre ses membres et la collaboration avec différents partenaires.



VISION

L'**AQRIPH** est une référence incontournable dans toutes les sphères de la vie des personnes handicapées au sein d'un réseau national unitaire et collaboratif.



VALEURS

Transparence : Culture où l'information juste, claire et complète circule librement afin de permettre un jugement éclairé.

Collaboration : S'engager activement avec bienveillance et respect afin d'atteindre des objectifs communs.

Innovation : Examiner la conjoncture avec perspicacité afin d'aborder et d'agir de manière inventive face aux problèmes, enjeux et possibilités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Orientations et planification



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Suivi de la planification et de l'actualité



PERMANENCE
Actualisation de tous les dossiers traités

2025-2029

TROIS GRANDS DÉFIS



**Défense collective
des droits**



Offre de services



**Transfert des
connaissances**

4 CHANTIERS MAJEURS

CHANTIER
1

**Colloque
sur les droits**

CHANTIER
2

**Programme
de
formations**

CHANTIER
3

**Stratégie pour
les élections
2026**

CHANTIER
4

Genèse

Les chantiers majeurs sont identifiés par
LE SYMBOLE suivant :



DÉFI

1

LA PROMOTION DES INTÉRÊTS ET LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les **ROP**, depuis leur création, ont été appelés à élargir la portée de leurs interventions.

En effet, depuis le transfert du financement des organismes et regroupements de personnes handicapées du programme de financement de l'**OPHQ** et leur rattachement principalement vers les programmes du **SACAIS** et du **SOC**, les activités de promotion des intérêts et surtout de défense collective des droits ont subi de grandes transformations.

On se souvient que dans le programme de subvention de l'**OPHQ** en vigueur jusqu'en 2001, il y avait deux obligations importantes à savoir, celle de présenter les activités de défense collective des droits réalisées dans la reddition de compte et celle d'avoir une majorité de personnes handicapées et de parents comme membres des conseils d'administration.

Le désengagement de l'État dans les services s'est intensifié au cours des 25 dernières années, ce qui a amené une grande majorité des organismes de base à majorer leur offre de services et à devoir se concentrer principalement sur la plus grande réponse aux besoins des personnes et des proches.

Cette situation qui s'est ajoutée aux nouveaux rattachements a fait en sorte que les activités de promotion des intérêts et de défense collective des droits depuis quelques années, mobilisent de moins en moins les organismes de base.

Par le fait même, les **ROP** doivent consacrer plus de temps à répondre aux intérêts de leurs membres et ils ont la responsabilité d'assumer de plus en plus seuls, tout le volet des interventions à faire en promotion des intérêts et en défense collective des droits.

Par ailleurs, sur les conseils d'administration des **ROP**, la présence des personnes handicapées a diminué, car elle a eu tendance à être remplacée par celle du personnel des organismes de base.

Afin de bien représenter les personnes handicapées et leurs proches, il devient important de favoriser une participation plus directe des personnes handicapées et de leurs proches aux démarches des **ROP** et de l'**AQRIPH** pour la promotion de leurs intérêts et de la défense collective de leurs droits.

ORIENTATION 1.1

Tenir un colloque national sur la promotion des intérêts, les droits et la défense collective des droits des personnes handicapées

ORIENTATION 1.2

Favoriser la participation des personnes handicapées et de leurs proches au sein des instances et l'AQRIPH

ORIENTATION 1.3

Animer la vie associative de l'AQRIPH



DÉFI

2

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES ET ASSURER LA SAUVEGARDE DES ACQUIS

Il existe des lacunes importantes dans les services destinés aux personnes handicapées et leurs proches : listes et délais d'attente, services de faible qualité, services d'intensité insuffisante, compensation insuffisante, discrimination sur la base du handicap pour l'accès aux services, etc.

Aussi, certains acquis sont actuellement remis en question.

Par exemple, dans une consultation sur la nouvelle Politique nationale sur les services de soutien à domicile, le principe de la compensation des coûts supplémentaires liés aux déficiences et aux incapacités sans égard au revenu de la personne et de son ménage a été remis en question.

L'AQRIPH a fait de nombreuses actions pour réclamer que cet acquis soit préservé.

Par ailleurs, on assiste à des reculs, notamment au regard de l'intégration scolaire et des contrats d'intégration au travail.

Il est donc nécessaire d'assurer une veille stratégique et d'effectuer des interventions et des représentations afin d'améliorer les services et assurer la sauvegarde des acquis. Il faut également saisir l'opportunité des élections provinciales de l'automne 2026 pour tenter d'obtenir des gains avec des engagements formels des partis politiques et des candidats aux élections.



ORIENTATION 2.1

Voir à l'amélioration de l'offre de services gouvernementale et assurer une veille pour intervenir afin de sauvegarder des acquis

ORIENTATION 2.2

Se donner une stratégie de promotion en vue des élections provinciales de 2026

DÉFI

3

ASSURER LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Depuis quelques années on constate beaucoup de mouvement de personnel dans les **ROP** et dans les organismes de base.

Le nouveau personnel est moins au fait de l'historique des différents dossiers et des enjeux qui concernent la promotion des intérêts et la défense collective des droits des personnes handicapées.

Aussi, l'**AQRIPH** a besoin d'un plan de relève afin de ne pas perdre l'expertise développée au fil des années et assurer un transfert des connaissances en conséquence pour le personnel à venir.



ORIENTATION 3.1

Créer un outil permettant aux personnels et administrateurs du milieu associatif de l'AQRIPH de s'approprier les sujets (une genèse sur les principaux dossiers et enjeux)

ORIENTATION 3.2

Mettre en place des mécanismes pour faciliter le partage des connaissances entre les responsables des ROP

ORIENTATION 3.3

Réaliser un programme de formations pour les directions, les administrateurs et les intervenants du milieu associatif de l'AQRIPH

ORIENTATION 3.4

Préparer la relève à la direction de l'AQRIPH en vue de la retraite de la directrice en janvier 2029